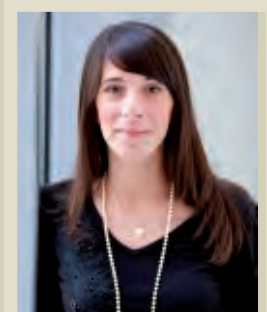


LE RESTRUCTURING : UN DOMAINE DU DROIT EN PERPÉTUELLE MUTATION



Joanna Gumpelson



Philippe Dubois

Joanna Gumpelson et Philippe Dubois, Associés spécialisés en retournement et redressement d'entreprise au sein du **cabinet De Pardieu Brocas Maffei**, reviennent sur cette matière spécifique du droit des affaires, les tendances du marché et les dossiers emblématiques traités par le cabinet au cours des derniers mois.

Pouvez-vous nous en dire plus sur le cabinet De Pardieu Brocas Maffei ?

Le cabinet De Pardieu a été fondé en 1993 et figure aujourd'hui parmi les cabinets d'avocats français indépendants de référence. Depuis sa création, le cabinet s'est considérablement développé pour devenir un cabinet « full service » en droit des affaires. Nous accompagnons nos clients sur tous les aspects du droit des affaires et notamment : Banque, Finance & Marchés de Capitaux, Fusions-Acquisitions, Immobilier, Restructurations et Entreprises en difficulté. Aujourd'hui, le cabinet compte une trentaine d'associés et plus de 100 collaborateurs.

De Pardieu est un cabinet français à caractère international. Nous disposons ainsi d'un large réseau de correspondants étrangers, partenaires de longue date avec lesquels nous entretenons des relations privilégiées.

Dans le cadre du retournement et du redressement d'entreprise, à quel niveau intervenez-vous ?

Nous avons la spécificité de proposer une offre complète dans le domaine du traitement des entreprises en difficulté et d'intervenir à toutes les étapes d'un retournement ou redressement d'entreprise. Nous opérons ainsi pour le compte des entreprises elles-mêmes, de leurs actionnaires ou de leurs créanciers, notamment bancaires ou obligataires. Nous sommes également régulièrement saisis par des investisseurs français ou étrangers, candidats à la reprise d'une entre-

prise en plan de cession.

Nous pouvons être sollicités en amont quand les difficultés sont anticipées par la direction de l'entreprise ou par ses créanciers.

Du côté des entreprises, nous les accompagnons dans le diagnostic des difficultés rencontrées pour permettre l'identification des solutions pertinentes : est-ce que l'entreprise est en cessation des paiements ? Les difficultés sont-elles d'ordre conjoncturel ou structurel, sont-elles liées à un niveau d'endettement excessif ou à des problèmes d'ordre opérationnel ?

À partir de ce diagnostic établi en partenariat avec l'entreprise et ses conseils financiers, nous pouvons envisager la ou les procédures adaptées : procédures dites « amiables » (mandat *ad hoc*, conciliation) ou collectives (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire).

Enfin, nous sommes également amenés à représenter nos clients dans le cadre de contentieux liés aux procédures collectives et notamment dans le cadre d'actions en responsabilité engagées à l'encontre de dirigeants, actionnaires ou créanciers de l'entreprise.

Quels sont les principaux besoins et attentes des clients qui vous sollicitent ?

Par définition, le redressement d'entreprise nécessite une action urgente. En plus des qualités attendues d'un avocat (expertise, capacité à appréhender les problèmes, les risques), nous nous efforçons d'apporter à nos clients, dans le cadre d'opérations souvent complexes, des

LE RETOURNEMENT ET LE REDRESSEMENT D'ENTREPRISES

NOUS AVONS LA SPÉCIFICITÉ DE PROPOSER UNE OFFRE COMPLÈTE DANS LE DOMAINE DU TRAITEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ ET D'INTERVENIR À TOUTES LES ÉTAPES D'UN RETOURNEMENT OU REDRESSEMENT D'ENTREPRISE.

conseils créatifs et pertinents avec une forte réactivité. Cela requiert une implication totale des associés et la mobilisation et la coordination d'équipes spécialisées. La restructuration de la dette d'une entreprise allant désormais de pair avec la refonte de son organisation (changement de mode de direction, cessions d'actifs, conversion de dette en capital...), plus que jamais la présence d'associés Corporate, Financement, Droit Social, Concurrence aux côtés de nos équipes Restructurations se révèle essentielle.

Par ailleurs, nous travaillons régulièrement avec une clientèle étrangère, notamment anglosaxonne, et notre rôle est de pouvoir leur expliquer, de manière simple et concise, les mécanismes, et parfois les subtilités, des procédures en France. La formation internationale de nos équipes et leur expérience des opérations transfrontalières sont des atouts majeurs.

De manière plus générale, sur les dossiers de restructuring, nous nous efforçons d'accompagner nos clients en leur présentant les différentes alternatives qui s'offrent à eux, ainsi que les risques et implications qui découlent de chaque option pour leur proposer la ou les solutions les plus adaptées à leurs attentes.

Pouvez-vous nous parler de dossiers significatifs sur lesquels vous êtes intervenus ?

Le cabinet De Pardieu a été amené à intervenir sur de nombreux dossiers emblématiques au cours des dernières années. Côté entreprises, nous avons conseillé le groupe Technicolor dans le cadre de sa procédure de sauvegarde ; plus récemment, nous avons accompagné la filiale française du groupe BATA ou encore la société SNCM en redressement judiciaire.

Nous intervenons également régulièrement aux côtés de créanciers ou groupes de créanciers aussi bien dans le cadre de procédures amiables que collectives. En ce qui concerne les procédures amiables, nous avons notamment travaillé sur

la restructuration du groupe JOA, troisième opérateur français de casinos, ou sur le dossier Arc International. Nous avons par ailleurs développé une véritable expertise dans les restructurations de dettes par voie de conversion en capital. Le cabinet est ainsi intervenu sur le dossier Marie Brizard Wine and Spirits (ex-Belvédère), la restructuration d'Orco Property Group ou encore celle de la société Alma Consulting, qui est la première procédure de « sauvegarde accélérée » depuis sa création en 2014.

Nous commençons également à traiter des dossiers de « pré-pack plan de cession », une nouveauté dans le domaine du restructuring. Nous avons ainsi conseillé Electro Banque, filiale d'Alcatel-Lucent (aujourd'hui Nokia) dans le cadre du dossier NextiraOne ainsi qu'un groupe de créanciers dans la reprise en plan de cession du voyageur FRAM par l'actionnaire de Karavel Promovacances.

Comment percevez-vous l'évolution du marché du restructuring ?

Suite à la crise de 2008, nous avons assisté à une augmentation considérable des restructurations de LBO entre 2009 et 2010, avec une nouvelle vague en 2013-2015, qui a été marquée par un traitement plus en profondeur des difficultés, avec de nombreuses conversions de dettes en capital. La situation économique actuelle et les récents développements sur la scène internationale tels que le Brexit, nous laissent penser que ce phénomène peut se reproduire. Nous avons aussi remarqué que les relations sont de plus en plus tendues entre emprunteurs et créanciers avec une tendance à la judiciarisation des dossiers illustrée par un nombre important de sauvegarde ou de redressement judiciaire pour les entreprises d'une certaine taille. ■

